

## Le point sur le dossier du petit Port des Seynes

Soucieuse d'informer de manière précise les Marennais, la mairie a décidé de faire un point régulier sur ce dossier afin que rien ne soit caché ni exagéré. Dans ce but, voici un bref rappel des faits depuis 1998 et les dernières évolutions du dossier depuis octobre 2008.

### Bref historique des faits

**2000- 2001 : Découverte de la pollution**

La commune confie un projet d'urbanisation de la zone du Petit Port des Seynes à une société qui procède à des analyses en cœur de friche. Les résultats sont les suivants : présence de métaux lourds et impossibilité d'exploiter la zone en l'état.

**2002-2006 : De la découverte au référé expertise**

D'août 2002 à avril 2004 : La commune fait procéder à ses frais à des analyses complémentaires en cœur de friche, faisant notamment ressortir la présence effective de métaux lourds et l'absence d'impact sur le domaine ostréicole.

**2006 :**

La ville effectue à ses frais des études de dépollution préalables à l'aménagement du cœur de friche, qui confirment la présence d'un niveau de risque inacceptable pour la promenade occasionnelle et des coûts de dépollution très importants.

Monsieur Coquillaud, propriétaire et directeur de la société Oléron STP, demande un référé expertise en décembre. Une experte est désignée et doit :

- décrire l'étendue et la nature des pollutions affectant l'ensemble du site et indiquer les risques induits par la dépollution ;
- donner tous les éléments utiles d'appréciation sur l'origine de ces pollutions ;
- fournir tous les éléments permettant d'apprécier l'étendue des préjudices subis par Oléron STP et par la commune de Marennnes.

**Depuis mars 2008 :**

**3 mai 2008 :** A la demande du maire, rencontre avec le Sous-préfet de Rochefort, pour l'instruire du dossier et lui transmettre l'ensemble des pièces.

**25 juin, 15 juillet et 30 septembre 2008 :** 3 réunions sont organisées entre la Commune, les services de l'Etat, IFREMER et la SRC pour définir les mesures de mises en sécurité du site

**Dès juin 2008 :** Prise de contact avec St Gobain. Rencontre en sous préfecture entre le maire, le sous-préfet et le directeur général de Saint Gobain développement.

**10 septembre 2008 :** désignation par le conseil municipal et pour la première fois d'une avocate spécialisée en droit de l'environnement

**22 octobre 2008 :** Conseil spécial entièrement dédié à la question du Petit Port des Seynes.

### Les avancées depuis octobre 2008

L'historique précis et exhaustif, présent dans le compte rendu de la séance spéciale du conseil du 04 mai dernier, permet de comprendre un peu mieux la situation du dossier aujourd'hui. Trois éléments majeurs sont à distinguer pendant cette période.

Dès la fin de l'année 2008, l'Etat et ses services ont tenté d'envisager des solutions alternatives à une dépollution par le pollueur alors même que nous étions toujours dans le cadre du référé expertise, censé nous prescrire des solutions techniques mais aussi nous « fournir » une responsabilité. Or, au travers des différents courriers échangés entre la mairie et les services de l'Etat (et même le Ministre), ou des différentes réunions dans le cadre du référé expertise, la commune n'a pas reçu tout le soutien de l'Etat qu'elle était en mesure d'attendre dans cet éprouvé dossier. En effet, le Ministre de l'Ecologie, précise dans une lettre du 16 décembre 2008 qu'« aucun élément ne permet à ce jour d'attribuer cette pollution à l'activité passée de la Société Saint-Gobain » et que « le lien de causalité indispensable à la mise en cause de la responsabilité n'est pas établi ». Il précise également que les « risques environnementaux et sanitaires inacceptables » doivent être tempérés et donc que « l'absence d'éléments factuels suffisants s'oppose donc, en l'état des connaissances, à la mise en cause de la société Saint-Gobain ». Par ailleurs, le 10 novembre 2009, la commune a été conviée à assister à un CODERST (Conseil départemental d'évaluation des risques sanitaires) par le Préfet. La réunion du CODERST avait pour objet la prise d'un arrêté de travaux d'office sur le site afin de permettre à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) d'intervenir pour effectuer des analyses complémentaires sur "site orphelin". En totale contradiction avec le rapport d'expertise rendu récemment, les services de l'Etat considèrent que le site est orphelin et qu'il n'existe pas de pollueur identifié.

Le deuxième point important de ces 18 mois est bien évidemment le rendu du rapport d'expertise, le 28 juillet 2009 qui indique notamment :

- une imputabilité des pollutions à 100 % aux anciennes activités industrielles de Saint-Gobain ;
- une forte contamination du sol et des sous-sols du site et au-delà par les métaux lourds et les fluorures ;
- une pollution des eaux souterraines par migration des métaux lourds du sous-sol ;
- des risques induits pour la santé (inhalation des poussières des sols) et l'environnement (contamination du milieu aquatique) ;
- nécessité d'excaver les zones contaminées pour les zones d'habitation (sur 6900 m<sup>2</sup>) et substitution par des matériaux sains 30 % du site ;
- l'experte retient la technique de conservation sur 70 % du site ; Pour moitié, excavation des terres, pour l'autre moitié confinement ;
- l'experte rejette toute idée de confinement naturel proposé par Saint-Gobain.

**Coût total de la dépollution : 4 780 000 €.**



« Saint-Gobain pollueur, Etat muet, Marennnes oubliée ! »

Enfin, le troisième point est la situation actuelle. Fort de ces constats, la mairie de Marennnes a décidé de passer à l'étape suivante.

**Le 8 avril 2010 :** la mairie adresse une lettre au Préfet lui demandant une dernière fois de bien vouloir exercer son pouvoir de police en se retournant vers le pollueur. Si le Préfet répond par la négative ou ne répond pas dans les deux mois, la mairie attaquera la décision du Préfet devant le tribunal administratif dès le 8 juin 2010. La « réponse » du Préfet a été sans appel : il a signé, le 30 avril 2010 un arrêté de travaux d'office afin que l'ADEME mène des analyses complémentaires (soit exactement la mission de l'experte). Un des considérants de l'arrêté est rédigé comme suit : "considérant l'absence de responsable identifié pour ce site". Dans la lettre accompagnant l'arrêté, le Préfet précise que "l'ADEME pourra également examiner la possibilité d'apporter une contribution financière pouvant aller jusqu'à 50 % des travaux de dépollution". L'hypothèse d'imputer les travaux de dépollution au pollueur responsable (Saint Gobain) n'est aucunement évoquée.

### Bilan et perspectives

Malgré un rapport d'expertise judiciaire de juillet 2009 des plus clairs (Saint-Gobain est seul à l'origine de la pollution), l'Etat et ses services refusent de reconnaître la situation. Ils refusent surtout d'enjoindre ce responsable de dépolluer le site et proposent plutôt de faire intervenir l'ADEME (et donc de l'argent public) pour continuer à analyser et éventuellement dépolluer.

Devant cette situation inacceptable, la mairie a décidé de porter l'affaire devant les tribunaux. L'entreprise Oléron STP s'occupe, quant à elle, d'attaquer directement le responsable.

Aujourd'hui, le plus important pour la commune est de régler le problème sanitaire. En effet, cette pollution n'est pas anodine. Elle comporte un risque sanitaire et elle interdit en l'état l'aménagement de la zone. Cela constitue, pour notre commune, deux préjudices importants sur lesquels on ne peut pas fermer les yeux. Ce que certains font pourtant dans cette affaire au mépris de l'intérêt général de la commune.

La procédure que la commune engage risque d'être longue mais elle ne sera pas vaine. Le Petit Port des Seynes doit être aménagé car la commune de Marennnes a droit, elle aussi, à un environnement sain et à un développement urbain, économique et touristique.

édito



Le maire et ses adjoints lors de la conférence de presse du 5 mai 2010.

Chères Marennaises, Chers Marennais,

Comme vous le constaterez en lisant ce bulletin, la commune continue son combat pour la dépollution du site Saint-Gobain situé sur le petit port des Seynes.

Ce dossier est essentiel pour le développement de notre commune, pour son essor économique et pour l'amélioration de notre cadre de vie. Tous les quartiers de Marennnes ressentiront les effets de ce futur aménagement. Or, force est de constater que l'Etat, dont nous attendions qu'il joue son rôle en se retournant vers le pollueur, est aux abonnés absents.

En octobre 2008, j'ai fait un premier point de la situation devant le conseil municipal et les riverains pour que tous les Marennais soient informés de la situation, en toute transparence. Nous étions à cette époque encore dans l'attente d'une réaction de l'Etat et des conclusions de l'expertise judiciaire ordonnée par le tribunal administratif de Poitiers.

Depuis cette date, cette affaire a connu des étapes essentielles: la remise du rapport d'expertise et la réaction officielle de l'Etat. En effet, l'experte judiciaire a rendu son rapport le 28 juillet 2009. Les conclusions sont sans appel : Saint-Gobain est seul à l'origine d'une pollution aux métaux lourds. Les teneurs sont élevées et impliquent que la zone soit aménagée de manière à supprimer ce risque. Cet aménagement est possible à hauteur de 5 millions d'euros. Il est reconnu par l'experte que la commune a subi des préjudices du fait de cette pollution.

Dès lors, on aurait pu penser que l'Etat avait tous les éléments en main pour agir et enjoindre le pollueur à remettre le site en état, comme le prévoit la loi. Au lieu de cela, la préfecture de Charente-Maritime, sur instruction du ministère de l'Ecologie, fait la sourde oreille et réclame de nouvelles analyses en considérant qu'il n'existe pas de pollueur identifié ! Cette attitude est non seulement illégale mais elle est surtout scandaleuse.

Chacun pourra constater la volonté de la commune d'avoir toujours souhaité travailler en bonne intelligence avec les services de l'Etat pour parvenir à une solution à la fois conforme au droit et à l'intérêt général. Malheureusement, au fur et à mesure des réunions, des démarches, des échanges de courriers, la frilosité des services de l'Etat s'est faite jour.

C'est la raison pour laquelle, avec l'accord unanime du conseil municipal, j'ai souhaité lors d'une conférence de presse mettre ce dossier sur la place publique en annonçant mon intention d'attaquer l'Etat pour carence et pour refus d'agir. La commune de Marennnes attaquera également l'arrêté du Préfet ordonnant la réalisation d'analyses supplémentaires. Parallèlement, l'entreprise Oléron-STP attaque la société Saint-Gobain devant le tribunal de commerce de Nanterre.

C'est contraints et forcés que nous entrons dans cette phase contentieuse. Mais tant que l'Etat et Saint-Gobain refuseront d'assumer leurs responsabilités, nous nous battons. Vous pouvez compter sur moi et sur le conseil municipal pour vous tenir informés de l'évolution de la situation et pour ne pas baisser les bras.

La justice est aussi faite pour que le bon droit s'impose aux puissants. Et nous saurons nous défendre jusqu'au bout avec force et bruit pour faire valoir ce droit des Marennais au développement de leur commune, à leur santé et à un environnement sain et de qualité. Je sais pouvoir compter sur votre soutien car nous sommes tous concernés.

Flavie's républ'caines  
 Michaël Vallet

## Conseil municipal du 4 mai 2010

Absents : Jean-Pierre DAZA, Valérie BOUCHARD  
Absents ayant donné pouvoir : Jacky GRANDILLON, Madeleine VAN SWOL

Madame Claude BALLOTEAU est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le compte-rendu de la réunion du 20 avril dernier sera adressée avant la réunion du prochain conseil municipal de mai. Il précise qu'une seule question est à l'ordre du jour. Il s'agit plus d'une information que d'une question afin de faire le point sur le dossier du Petit Port des Seynes avec le conseil municipal.

Il informe par ailleurs qu'il a réuni le 3 mai les riverains du site du Petit Port des Seynes, avant cette réunion de conseil, afin qu'ils ne découvrent pas, par voie de presse, ce qui va être dit ce soir.

Il souhaite faire une présentation chronologique de ce qui s'est passé depuis octobre 2008. Il rappelle que des réunions ont été engagées avec les services de l'Etat pour examiner ce dossier. En parallèle, une expertise judiciaire était en cours depuis 2006. Monsieur le maire, après avoir présenté le site du Petit Port des Seynes, fait part de la chronologie des faits jusqu'à aujourd'hui.

**8 août 2008** : la commune, par le biais de son avocat, demande par écrit au Ministre de bien vouloir lui indiquer si l'administration entend, comme elle l'estime, enjoindre le pollueur présumé de remettre le site en état.

**15 octobre 2008** : lettre de la commune au Sous-préfet lui indiquant :

- que la DRIRE n'a pas à se prononcer sur la prescription trentenaire ;

- qu'il appartient bien au pollueur de prendre en charge les travaux de mise en sécurité du site ;

- que la DDASS doit nous éclairer rapidement sur les mesures à prendre en termes d'hygiène et de sécurité ;

- que, comme convenu oralement lors des réunions organisées entre les services de l'Etat et la commune, le cahier des charges élaboré en commun doit être adressé à Saint-Gobain. En cas de refus de cette société d'appliquer les mesures prescrites (mise en sécurité du site par une clôture, analyses complémentaires éventuelles) l'Etat prendra un arrêté pour enjoindre ladite société.

**6 novembre 2008** : lettre de la commune au Sous-préfet :

- indiquant les dernières corrections qu'elle souhaite apporter au projet de cahier des charges qui peut, dès lors, être transmis à Saint-Gobain ;

- rappelant que, conformément à ce qui a été convenu en cas de refus de Saint-Gobain de prendre en compte cette proposition de cahier des charges, ce document servira de base à un arrêté enjoignant le pollueur de prendre ses responsabilités ;

- précisant que la commune refuse de s'associer à la démarche évoquée par la DRIRE consistant à solliciter l'ADEME pour réaliser des études complémentaires au titre des sites orphelins. En effet, le pollueur existe, il est identifié, solvable et ne saurait se soustraire à ses obligations.

**7 novembre 2008** : lettre à Dominique BUSSEREAU pour lui demander d'intercéder en faveur de la commune, en sa qualité de président du conseil général comme en sa qualité de secrétaire d'Etat au MEDEEM.

**20 novembre 2008** : réponse de M. BUSSEREAU indiquant au maire qu'il saisit JL BORLOO.

**16 décembre 2008** : lettre du Ministre au maire :

- aucun élément ne permet à ce jour d'attribuer cette pollution à l'activité passée de la Société Saint-Gobain et "le lien de causalité indispensable à la mise en cause de la responsabilité n'est pas établi" ;

- les "risques environnementaux et sanitaires inacceptables" doivent être tempérés ;

- aucun projet d'arrêté n'est en cours d'élaboration par la DRIRE (ce qui est contraire à ce qui a été exposé par les services de l'Etat lors de réunions organisées en mairie) ;

- "l'absence d'éléments factuels suffisants s'oppose donc, en l'état des connaissances, à la mise en cause de la société Saint-Gobain".

**14 janvier 2009** : lettre du maire à la DDASS pour connaître les éventuelles restrictions que la DDASS serait susceptible de faire connaître en cas de cession d'une entreprise située sur la zone du Petit Port des Seynes.

**23 janvier 2009** : le maire relance par lettre la DDASS pour savoir où en sont les analyses complémentaires que ce service devait effectuer auprès des habitants du site.

**23 février 2009** : le directeur de la DDASS informe par lettre le maire (complétée par une seconde lettre le 24 mars 2009) des points suivants :

- la cellule interrégionale d'épidémiologie (CIRE) sera chargée d'effectuer les analyses ;

- la DDASS prévoit d'intervenir dans une dizaine de foyers présents sur site avant juillet 2009. (Nb : ces interventions auront lieu le 22 juin 2009 dans un nombre de foyers inférieur à celui préconisé par la commune) ;

- la DDASS prévoit de tenir une réunion d'information avec les médecins généralistes du secteur. Cette réunion aura lieu le 20 mai 2009. La municipalité n'est pas invitée ;

- la DDASS recommande en l'état actuel des choses que les cessions immobilières ne soient possibles que pour des usages similaires excluant toute activité alimentaire et/ou recevant du public, notamment sensible.

**2 mars 2009** : lettre du maire au président du Conseil général pour lui indiquer que les analyses préalables au dévasage du port (concédé à la commune par le Conseil général) ont fait apparaître des concentrations très anormalement élevées (et supérieures aux niveaux réglementaires) de métaux lourds dans les sédiments du port. Le coût de traitement des boues, dans le cadre du dévasage va s'en trouver augmenté de 700 000 €. Qui va régler la différence ?

**25 mars 2009** : réunion en mairie avec l'ensemble des services concernés.

**27 mars 2009** : envoi de la DRIRE, à l'attention de monsieur le maire de Marennes, d'un document du BRGM ayant pour objectif de proposer des études complémentaires (à hauteur de 100 000€) afin de mieux cerner les secteurs et les risques induits (alors même qu'il s'agit précisément de l'objet de l'expertise judiciaire en cours !).

**12 mars 2009** : lettre du maire au Ministre :

- le maire s'étonne de la position du ministre et pointe l'absence de représentants de la DRIRE aux réunions convoquées par l'experte ;

- le maire attire l'attention du ministre sur la note de synthèse adressée aux parties par madame l'experte le 23 janvier 2009. Cette note montre qu'on ne peut ignorer l'origine de la pollution (par Saint-Gobain) et ses conséquences (notamment sanitaires) ;

- le maire rappelle que l'obligation de remise en état d'un site pollué incombe uniquement au dernier exploitant. Or, la commune, propriétaire des terrains en 1958 n'y a jamais exercé d'activité industrielle.

- le maire exhorte le ministre à prendre ses responsabilités en sa qualité de responsable de la police des installations classées.

**7 avril 2009** : lettre du préfet de Charente-Maritime au maire lui adressant un porter à connaissance des restrictions d'usage sur le site du Petit Port des Seynes à intégrer dans le prochain PLU. En clair, "les terrains sont dans un état tel qu'ils ne peuvent accueillir aucun usage". "Aucune intervention ne peut être considérée comme mineure sur le site".

**Mai 2009** : courrier de EGIS Eau, en charge du projet de dévasage du port de plaisance, alertant le maire sur les surcoûts liés à la pollution des sédiments du port de plaisance par des métaux lourds (700 000 € de surcoût dus à la pollution).

**16 juin 2009** : lettre du maire au Ministre pour lui demander de bien vouloir reconsidérer sa position suite à la publication par l'experte d'un pré rapport imputant la totalité de la pollution à l'activité Saint-Gobain et mettant en évidence des "risques sanitaires et environnementaux inacceptables".

**22 juin 2009** : enquête de la DDASS auprès des riverains. Alors que la DDASS avait annoncé à la mairie que des analyses seraient réalisées, l'enquête a uniquement porté sur les conditions de vie pour mesurer l'exposition aux risques (utilisation de puits, existence de potagers...)

**28 juillet 2009** : rapport final de l'expertise. Les principales conclusions sont les suivantes :

- imputabilité des pollutions à 100 % aux anciennes activités industrielles de Saint-Gobain ;

- forte contamination du sol et des sous-sols du site et au-delà par les métaux lourds et les fluorures ;

- pollution des eaux souterraines par migration des métaux lourds du sous-sol ;

- risques induits pour la santé (inhalation des poussières des sols) et l'environnement (contamination du milieu aquatique) ;

- l'usage industriel du site n'est retenu que sur une partie de l'ancien site Saint-Gobain (la remise en état ne saurait donc se limiter à une remise en état pour activités industrielles) ;

- nécessité d'excaver les zones contaminées pour les zones d'habitation (sur 6 900 m<sup>2</sup>) et substitution par des matériaux sains 30 % du site ;

- l'experte retient la technique de conservation sur 70 % du site ; pour moitié, excavation des terres, pour l'autre moitié confinement ;

- l'experte rejette toute idée de confinement naturel proposé par Saint-Gobain.

**Coût total de la dépollution : 4 780 000 €**

Par ailleurs, l'experte :

- reconnaît une perte de chance effective pour la commune de Marennes de réaliser un projet immobilier et laisse le montant de l'indemnité à l'appréciation du juge.

- ne retient pas le préjudice de contamination des boues du port ;

- reconnaît un préjudice lié à la perte de valeur vénale de certaines zones ;

- reconnaît un trouble de jouissance résultant du gel d'une partie du terrain ;

- n'exclut pas le préjudice d'image négative ;

- reconnaît le préjudice lié aux frais d'études environnementales.

**Septembre-octobre 2009** : analyse du rapport par l'avocate de la commune et les services pour préparer la suite du dossier.

**6 octobre 2009** : arrêté du maire concernant l'interdiction d'accès au site du Petit Port des Seynes. Cet arrêté entre en vigueur dès son affichage soit le 4 mai 2010.

**Novembre-décembre 2009** : M. COQUILLAUD, directeur général et propriétaire de la société OLÉRON STP tente une ultime conciliation avec la société Saint-Gobain sur la base des conclusions sans appel du rapport d'expertise de juillet 2009.

Par lettre du 14 décembre 2009, la société Saint-Gobain rejette catégoriquement :

- la reconnaissance de sa responsabilité ;

- la prise en charge de la dépollution du site d'OLÉRON STP selon les solutions techniques préconisées par l'experte ;

- une éventuelle réflexion sur le remboursement des préjudices financiers.

**10 novembre 2009** : le préfet de Charente Maritime convoque le maire au Conseil départemental d'évaluation des risques sanitaires du 19 novembre, soit seulement dix jours plus tard.

Monsieur le maire a demandé au préfet de bien vouloir surseoir à cette réunion pour permettre une discussion sereine de tous les acteurs avant que ne soit décidé un éventuel contentieux. Refus du préfet de surseoir, ne serait-ce que d'un mois.

La réunion du CODERST a pour objet la prise d'un arrêté de travaux d'office sur le site afin de permettre à l'ADEME d'intervenir pour effectuer des analyses complémentaires sur "site orphelin". Est joint à la convocation un rapport de

la DRIRE sensé resituer la question dans son contexte. En totale contradiction avec le rapport d'expertise rendu récemment, la DRIRE considère que le site est orphelin et qu'il n'existe pas de pollueur identifié.

Le maire exprime sa colère et son incompréhension. Il annonce qu'il attaquera tout arrêté pris en ce sens. Il rappelle qu'il n'appartient pas aux fonctionnaires de la DRIRE de statuer sur l'origine de la pollution dès lors qu'un rapport d'expertise a été rendu.

Le compte-rendu de cette réunion n'a jamais été adressé à la commune.

**21 décembre 2009** : le maire adresse une série de lettres aux responsables du dossier :

- au préfet pour solliciter un entretien d'ultime conciliation avant de passer à une éventuelle phase contentieuse.

A ce jour, pas de réponse écrite du préfet. Après avoir relancé le préfet en marge de la cérémonie des vœux à la préfecture, le maire rencontrera le secrétaire général de la préfecture le 28 janvier 2010. Aucune suite n'a été donnée à cet entretien.

- au directeur de la DDASS pour lui demander de bien vouloir lui adresser le résultat des analyses conduites chez les riverains en juin 2009.

Sans réponse à ce jour. Un appel téléphonique du maire à la DDASS vendredi 30 avril permet d'apprendre qu'aucune analyse n'a finalement été menée.

- au directeur des affaires maritimes pour lui demander de bien vouloir lui adresser le résultat des analyses qui devaient être effectuées dans les claires ostréicoles les plus proches du site.

Une réponse a été adressée le 14 janvier 2010. Aucune anomalie en terme de concentration de métaux lourds. Toujours pas d'impact sur le domaine ostréicole.

- au président du Conseil général, pour lui demander si la commune peut compter sur l'appui du Conseil général dans un éventuel contentieux contre l'Etat et Saint-Gobain dans la mesure où cette pollution engendre un surcoût des opérations de dévasage du port (propriété du Conseil général).

Réponse du Conseil général par lettre du 8 février 2010 :

- s'agissant du dévasage du port le président du Conseil général "confirme la participation du département selon les modalités du plan départemental relatif aux infrastructures portuaires" ;

- s'agissant de l'action contentieuse, "il n'apparaît pas possible que le département, en l'état actuel des conclusions d'expertise, s'associe à l'action que la commune souhaite engager" ;

- en outre, le président du Conseil général attire par lettre l'attention du préfet sur ce dossier.

- au président de la SRC pour le tenir informé de l'état d'avancement du dossier et pour solliciter son appui dans un éventuel contentieux contre l'Etat et Saint-Gobain. La SRC, réunie en conseil d'administration en janvier, vote à l'unanimité le soutien à la commune de Marennes.

**26 février 2010** : lettre du président de la SRC au préfet pour faire part de sa surprise et de son inquiétude sur la méthode employée par les services de l'Etat dans le traitement du dossier du Petit Port des Seynes. Le président de la SRC "a l'impression que l'Etat s'est positionné du côté des actionnaires de Saint-Gobain, abandonne tous les acteurs locaux et n'est animé d'aucune véritable intention de résoudre cette affaire".

**8 avril 2010** : lettre du maire au préfet par le biais de l'avocate de la commune. Cette lettre est un pré-recours demandant une dernière fois au préfet de bien vouloir exercer son pouvoir de police en se retournant vers le pollueur. Si le préfet répond par la négative ou ne répond pas dans les deux mois, le maire fait part de sa volonté d'attaquer la décision du préfet devant le tribunal administratif dès le 8 juin 2010.

**16 avril 2010** : le maire se rend au ministère de l'écologie pour y rencontrer un conseiller technique du cabinet du ministre ainsi que le chef du bureau des sols et sous-sols et tenter d'obtenir de l'Etat qu'il remplisse ses obligations.

Il ressort de cet entretien que l'Etat ne souhaite pas se tourner vers Saint-Gobain (ni par la voie contentieuse ni même à l'amiable). Le ministère de l'écologie évoque à nouveau la possibilité de se tourner vers l'ADEME pour financer des études complémentaires (pourquoi ne l'avoir pas fait dans le cadre de l'expertise ?) ou des opérations de dépollution (sans plus de précisions).

Le maire fait savoir qu'il s'apprête à informer son conseil et la population de la situation de blocage qu'il constate à regret.

**3 mai 2010** : réunion d'information des riverains et utilisateurs du site.

**4 mai 2010** : le maire rend effectif par l'affichage un arrêté municipal d'interdiction de pénétrer sur le site. Cet arrêté n'a fait l'objet d'aucune remarque de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité.

**Dernière minute :**

- Compte rendu du CODERST transmis par fax sur demande du maire le vendredi 30 avril 2010.

- Arrêté de travaux d'office signé du préfet et daté du 30 avril 2010 (reçu par courrier ce mardi 4 mai 2010). Un des considérants de l'arrêté est rédigé comme suit : "considérant l'absence de responsable identifié pour ce site". A aucun moment n'est évoqué le rapport d'expertise judiciaire. Dans la lettre accompagnant l'arrêté, le préfet précise que "l'ADEME pourra également examiner la possibilité d'apporter une contribution financière pouvant aller jusqu'à 50 % des travaux de dépollution". A aucun moment n'est évoquée l'hypothèse Saint-Gobain.

- Lettre de la direction territoriale de l'agence régionale de santé (ARS ; ex-DDASS) apportant enfin les précisions demandées sur les actions de la DDASS reçue par fax le lundi 3 mai 2010. Les principaux éléments sont les suivants : seuls 5 foyers ont fait l'objet d'une enquête de situation le

22 juin 2009 ;

- il apparaît pertinent de mettre en œuvre des analyses de sols (2<sup>ème</sup> trimestre 2010) ;

- selon les résultats obtenus, possibles investigations médicales individuelles ;

- la réunion du 20 mai DDASS-médecins traitant n'a réuni que 2 personnes.

### Conclusion :

On aura constaté, dans cette présentation, la volonté de la commune de travailler en bonne intelligence avec les services de l'Etat pour parvenir à une solution à la fois conforme au droit et à l'intérêt général. Malheureusement, au fur et à mesure des réunions, des démarches, des échanges de courriers, la frilosité des services de l'Etat s'est faite jour, bien loin des hypothèses envisagées en mai 2008. Il s'avère que les services du ministère de l'écologie n'ont en fait jamais eu la volonté d'enjoindre le pollueur.

Le rapport d'expertise judiciaire de juillet 2009 a eu le mérite d'éclairer la situation : Saint-Gobain est seul à l'origine de la pollution. Cette pollution n'est pas anodine. Elle comporte un risque sanitaire et elle interdit en l'état l'aménagement de la zone.

La suppression de ce risque sanitaire et l'aménagement de la zone sont possibles dès lors que des opérations de dépollution et de confinement seront menées, pour un coût total d'environ 5 millions d'euros. Tout cela sans compter les préjudices reconnus par l'experte.

Devant cette situation de blocage, la commune n'a d'autres choix que de se tourner vers le juge administratif pour que l'Etat respecte ses obligations, à savoir : enjoindre le pollueur au titre de la police des installations classées. Le préfet de Charente-Maritime a jusqu'au 8 juin pour répondre à notre dernière demande amiable. Après quoi le contentieux sera engagé.

De son côté, OLÉRON STP attaque directement Saint-Gobain devant le tribunal de commerce de Nanterre.

On ne peut que regretter la passivité et la carence des services de l'Etat qui, informés de ce dossier depuis 2001, n'ont jamais exercé leurs responsabilités. Ce contentieux et la publicité qui en sera faite ne peuvent être imputés qu'à l'Etat et à son refus de se tourner, même à l'amiable, vers le pollueur.

Il est hors de question que la commune laisse ce site être considéré comme orphelin. Le pollueur existe, il est identifié et solvable. Le risque sanitaire doit être circonscrit. Le Petit Port des Seynes doit être aménagé car la commune de Marennes a droit, elle aussi, à un environnement sain et à un développement urbain, économique et touristique.

En conclusion, monsieur le maire souligne que l'intérêt général de la commune est engagé. La commune a deux adversaires : l'Etat, qui refuse d'enjoindre le pollueur de dépolluer, et l'Entreprise Saint-Gobain, le pollueur. Il souligne par ailleurs que jamais Saint-Gobain n'a dit qu'il n'était pas responsable, au cours des réunions d'expertise. Il a fallu attendre que ce soit l'Etat qui dise qu'il y avait absence de pollueur identifié et qui évoque la prescription trentenaire.

Il informe qu'il y aura une conférence de presse demain à 11h00, devant la briqueterie, pour annoncer le pré-recours contentieux contre l'Etat.

Monsieur PELLACÉUR fait part de son accord avec le maire. Il rappelle que ce dossier remonte à 2000 mais que dans cette affaire c'est David contre Goliath. Il constate avec quelle force et quel dynamisme le maire défend la commune. Au cours de la campagne électorale des municipales, il y a eu des accrochages à ce sujet. Mais aujourd'hui il faut avancer. La Cité de l'Huître est presque dans une zone polluée. Il est prêt à faire une marche s'il le faut.

Monsieur le maire refuse de commenter les élections de 2008. Il ne comprend pas que l'Etat ne demande rien à Saint-Gobain. Il a proposé au président de la Section Régionale de la Conchyliculture d'être présent demain. Le président ne l'a pas souhaité, ce que comprend le maire. Le président de la SRC manifeste cependant son appui vis-à-vis de la commune. Il rappelle qu'il n'y a aucun impact sur le domaine ostréicole.

Monsieur PELLACÉUR souligne que le maire a fait tout ce qu'il fallait.

Monsieur le maire note qu'il n'aurait pas été judicieux de faire un point sur ce dossier tous les mois. Il a souhaité présenter la totalité du dossier aujourd'hui. Il tient à la disposition de tous les conseillers municipaux le rapport d'expertise, les courriers, etc.

Monsieur PELLACÉUR souligne que c'est important. Les conseillers municipaux seront toujours là pour écouter le maire sur ce dossier.

Monsieur le maire informe que la durée minimum du contentieux devant le tribunal administratif sera de dix-huit mois. Parallèlement à ce contentieux, il faut faire du bruit. Saint-Gobain déteste le bruit fait autour d'un dossier comme celui-là.

Monsieur MONBEIG estime que le point gênant pourrait être la presse nationale. N'étant pas au courant de toute l'affaire, elle peut faire l'amalgame entre la pollution et les huîtres. Il est important que les médias entendent qu'il n'y a pas de problème avec l'ostréiculture.

Monsieur le maire est d'accord avec ce qui vient d'être dit. Il souligne qu'il a déjà expliqué aux médias nationaux qu'il ne fallait pas faire cet amalgame. Il est important que les médias l'entendent de vive voix.

Monsieur PELLACÉUR informe qu'il sera demain aux côtés du maire lors de la conférence de presse.

Monsieur le maire attend des conseillers municipaux qu'ils soient présents demain à ses côtés et les en remercie par avance.

## ■ Présentation du projet d'aménagement des rues Fourgeaud et Albert 1<sup>er</sup>



La rue Albert 1<sup>er</sup>

Le projet d'aménagement des rues Albert 1<sup>er</sup> et Fourgeaud, qui avait été présenté lors de la séance du conseil municipal du 20 avril 2010, a été présenté aux riverains, le 26 mai dernier. Cette présentation a notamment permis de resituer le cadre et les objectifs de ces travaux. L'architecte en charge des travaux, Madame BERGER WAGON ainsi que Philippe Moinet, adjoint à la voirie, ont souligné qu'aujourd'hui, dans le cadre des aménagements d'espaces publics, il est fait obligation aux collectivités de prendre en compte la loi sur les personnes à mobilité réduite. Compte-tenu de cette loi, il convient de disposer d'1,4 m libre sans différence de niveau. Dans la partie basse de la rue (côté marché), il

n'est pas possible de faire un trottoir compte-tenu de la largeur cette dernière.

Les matériaux proposés sont les mêmes que ceux déjà utilisés dans le cœur de ville, à savoir des pavés calcaires et du béton lavé. Cela permettra de préserver l'unité du cœur de ville. Face aux bâtiments de qualité, des pavés confortables seront mis en place, les pavés calcaires anciens seront récupérés pour la construction d'un caniveau central dans la partie étroite de la rue. Cet aménagement sera précédé de divers travaux concernant les réseaux.

## ■ La Société d'Histoire et d'Archéologie en Saintonge Maritime visite Marennes

Le samedi 15 mai, la Société d'Histoire du Canton de Marennes recevait la Société d'Histoire et d'Archéologie en Saintonge maritime, de Saujon.

Dès 10 heures, une quarantaine d'adhérents et leur Président, M. Lucien RIPPE, ont été accueillis Place Chasseloup-Laubat, par Mme Michelle LALLEMENT, Présidente de la S.H.C.M. Quelques Marennais intéressés par l'histoire locale s'étaient joints au groupe.

Après un bref historique de la place (autrefois place des Aires), l'assistance s'est dirigée vers l'ancien Hôtel des Fermes. L'historien Bernard TASTET a assuré le commentaire historique des lieux. C'est devant un public attentif et passionné que le Château de Beuregard est apparu aux yeux de tous comme une évidence.

A midi, Monsieur Mickaël VALLET, maire de Marennes a accueilli le groupe, les conviant à visiter l'Hôtel de Ville et à se rendre dans la salle du Conseil municipal. Après son discours de bienvenue, les deux sociétés ont procédé à l'échange de leurs bulletins.

Le Président de la S.H.A.S.M a remis les trente années de publications de sa société tandis que la S.H.C.M a offert douze années des siennes. Il a été convenu que les revues de la S.H.A.S.M seraient ajoutées aux collections périodiques de la Médiathèque afin qu'un maximum de Marennais puisse les consulter aisément.

La journée s'est achevée au jardin public, devant la statue de M. Charles Esprit LE TERME, ancien Sous-Préfet, où sa vie et son œuvre ont été retracées.



M. Lucien RIPPE, M. le maire de Marennes et Mme Michelle LALLEMENT

## ■ Les chenilles processionnaires

Comme bon nombre d'autres communes littorales, Marennes est, chaque été, un lieu privilégié de villégiature pour les chenilles processionnaires nuisibles aux pins en général et dangereuses pour l'homme. Un nouveau mode de traitement sera mis en place dès cette année.

Le traitement chimique, par épandage, (réalisable dans certaines communes) ne peut avoir lieu à Marennes en raison de la trop grande proximité des zones infestées et du domaine ostréicole (comme l'a fait remarquer la Section Régionale Conchylicole). Forte de ce constat, la commune a donc décidé d'agir cette année de

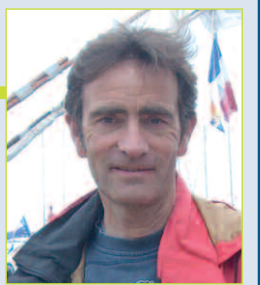
manière préventive en organisant à plusieurs reprises des réunions avec l'organisme chargé de la lutte contre ces chenilles : la Fédération Départementale de Groupements de Défense Contre les Organismes Nuisibles (FDGDON).

Aussi, afin d'éviter aux pins situés sur le domaine public comme sur le domaine privé d'être les «victimes» de ces chenilles processionnaires près de 60 pièges à phéromones ont été mis en place, durant la dernière semaine de mai, sur le domaine public (dans le bois de Marennes Plage) afin d'attirer les papillons et de les enfermer dans ces pièges. Si ce traitement démontre une efficacité totale, d'autres pièges à phéromones pourraient être mis en place par la suite. Les particuliers peuvent se procurer ces pièges auprès de la FDGDON. Cette solution, plus écologique, plus responsable et moins dangereuse pour le milieu ostréicole sera donc testée cette année. Cela devrait réduire les dégâts que les chenilles processionnaires peuvent occasionner sur la flore littorale.



Installation des pièges à phéromones

## Priorité voirie



**Philippe Moinet, adjoint à l'urbanisme, fait le point sur les travaux du mois :**



« Place de l'amer »  
Réfection de la place de l'amer (en vue d'un aménagement futur)  
Coût : 24 850 €

**Rue Jacques Palacin »»**  
Aménagement d'un giratoire, d'un espace vert et d'un cheminement piéton  
Coût : 68 080 €



« Anciens ateliers municipaux »  
Réfection de l'espace parking et aménagement d'une zone piétonne  
Coût : 17 450 €

**Rue des Libellules »»**  
Redéfinition de l'emprise de la voie  
Coût : 1 550 €



« Rue des Citres (à venir) »  
Réfection de la bande de roulement et réfection de trottoirs  
Coût : 17 500 €

**Rue Garesché (à venir) »»**  
Réfection de la bande de roulement et création d'un nouveau trottoir  
Coût : 27 500 €



## ■ Fête du Jeu au jardin public

Malgré un temps maussade, les passionnés de jeu s'étaient donné rendez-vous à la Fête du Jeu annuelle organisée par l'association Lud'Oléron. Le jardin public présente un cadre idéal pour ce type de manifestation : espace et calme sous les frondaisons des marronniers. Outre les jeux traditionnels, la ludothèque a mis à disposition du public des jeux de patience, de casse-tête, d'adresse ainsi que des jeux festifs et d'ambiance. Une nouveauté a rassemblé des joueurs de tous âges : le Weykick, jeu en bois très manuel. Rendez-vous est donné l'an prochain, à la même date, à cette fête mondiale du jeu.



Les Marennais à la découverte des jeux

## ■ Nouvelle recrue

La mairie a recruté un nouvel agent de catégorie B en tant que responsable de la comptabilité. Bienvenue à Mademoiselle Céline Quinquette.



## 1<sup>ère</sup> randonnée pédestre semi-nocturne : un franc succès pour le marché !



Départ de la randonnée

Forte de ce succès, l'association « Marennes, Bouge ton Marché ! » donne d'ores et déjà rendez-vous à tous ceux qui le désirent l'année prochaine pour la seconde édition ! Elle remercie, outre les membres de l'association, le Comité des Fêtes, ainsi que tous les bénévoles qui ont aidé à organiser cette manifestation, et qui se sont rendus disponibles. Elle félicite également tous les participants qui ont fait de cette randonnée un franc succès, en respectant la nature et les sites traversés...



Affluence importante pour cette première randonnée.

N'oubliez pas : à compter du 18 juin, un marché supplémentaire aura lieu chaque vendredi de 16h à 19h (jusqu'au 10 septembre) - les autres jours de marché restent inchangés.

Le 22 mai, l'association « Marennes, Bouge ton Marché ! », regroupant commerçants sédentaires et non sédentaires, exerçant leur activité à Marennes, organisait une première randonnée pédestre semi-nocturne (environ 10 km), avec repas par étapes. Et quel succès ! Il faut dire que le beau temps était de la partie !! 320 participants non seulement des alentours, mais aussi des quatre coins du département, qui ont pu découvrir ou redécouvrir certains lieux de notre commune, entre autres le canal du Lindron, le port de la Cayenne, le marché, le Jardin Public... avec toujours en « point de mire » l'église de Marennes. à l'arrivée de cette randonnée, Jeff d'Argy, « Chants d'Écumes », a offert à tous les participants un spectacle à son image, permettant de prolonger une soirée déjà très réussie.

## L'école de musique en concert



Des élèves de l'école de musique en concert

Le 29 avril, l'Ecole de Musique du Bassin de Marennes intervenait en lever-de-rideau, dans la salle de l'Estran, dans le cadre du festival oléronais « Tangoléron ». Sous la conduite de deux des professeurs Messieurs Bourgeois et Guittard, les élèves ont interprété des mélodies argentines. Leur prestation s'est étoffée au fil des sons avec la participation d'autres professeurs et d'élèves plus avertis dans un mini-concert toujours de même inspiration, avant la projection d'un film, toujours « autour » du tango.

Le 9 mai, au Centre d'Animation et de Loisirs, se sont déroulées les 9<sup>èmes</sup> Journées-Rencontres de guitares organisées, notamment, par Messieurs Chauvet et Guittard (professeurs). Cette journée placée sous le signe de la rencontre et de l'échange a permis d'allier travail et détente en s'achevant autour d'un pique-nique commun et d'un concert avec l'ensemble des participants. Malgré des conditions météo pas au rendez-vous, petits et grands se sont retrouvés avec un réel enthousiasme. Merci encore aux organisateurs, aux professeurs, qui malgré l'absence de beaucoup d'enfants (en déplacements scolaires) ont fait se retrouver les écoles de Saint-Pierre d'Oléron, Saint-Hilaire-de-Villefranche, Puilboreau, Saujon, et Marennes ; soit, cette année, plus de quarante élèves, et leurs familles. Le rendez-vous est donc pris pour l'année prochaine.

## Résultats sportifs

Félicitations aux différentes équipes de football et d'échecs notamment qui ont obtenu cette année d'excellents résultats. Le club d'échecs a vu ses deux équipes monter de nationale 3 en nationale 2 pour la première et de la Régionale 1 en

nationale 4 pour la deuxième. Le club de football a lui aussi connu une double montée. L'équipe 1 passe de la 1<sup>ère</sup> division à la Promotion Ligue alors que l'équipe 2 passe de la 4<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> division. Encore bravo à eux !

## Une association est née : le chou Défrisé

Cette Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), contribue au développement d'une agriculture durable et de proximité, respectueuse de l'environnement et des principes de solidarité entre les individus.

Elle met en relation directe les consommateurs avec un producteur de Sainte-Gemme, ce qui permet de maîtriser la distance et le temps de parcours jusqu'à Marennes et de consommer des produits de saison. La 1<sup>ère</sup> livraison est prévue le samedi 5 juin 2010 de 10h30 à 12h00 dans un local des anciens ateliers municipaux, rue Champlain. Si vous souhaitez adhérer à l'AMAP, ou avoir de plus amples renseignements, vous pouvez contacter :

Daniel SAISSSET, Président, au 05.46.85.59.41.

Monique ROLLAND, Trésorière, au 05.46.85.10.37.

Véronique JOUANNEAU, Secrétaire, au 05.46.76.99.13



## Compagnie Ballet Alcyon ! Le spectacle anniversaire

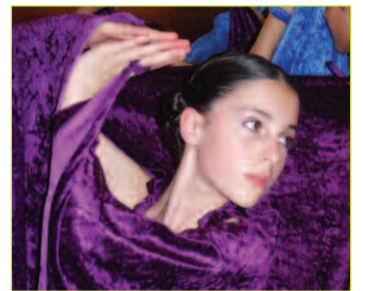
L'École de Danse célèbre ses 20 ans d'existence. En effet, c'est en septembre 1989 que Véronique Maurin, a organisé ses premiers cours sur le pays Marennes-Oléron. Que de souvenirs !

Les cours de danse de Véronique accueillent bon nombre de filles et garçons venant découvrir l'art chorégraphique. Certains d'entre eux, présents à la création, sont devenus des danseurs confirmés faisant toujours partie de l'équipe. D'autres inscrivent à présent leurs enfants.

L'École de Danse propose un enseignement de qualité, dès 4 ans, et les

enfants peuvent pratiquer selon leur choix la danse Classique, Modern/Jazz et Contemporaine. En fin de cursus, il est possible d'intégrer le groupe des danseurs de la compagnie. Chaque année, ils participent à des projets culturels variés se confrontant avec d'autres artistes amateurs ou avec le monde professionnel.

En ce moment, dix des danseuses de l'École expérimentent la création de Lorraine Gomez (Chorégraphe de la Cie Décadrages de Paris) pour un spectacle qui sera créé à la Citadelle du Château d'Oléron à l'occasion des Journées du



Un petit rat de la Cie Ballet Alcyon Patrimoine.

Tous les danseurs, du plus petit au plus grand, offrent un spectacle magnifique pour célébrer comme il se doit, cet anniversaire :

**vendredi 11 et 18 Juin 2010 à 20h30 à l'Estran Marennes**

Il vous est conseillé de réserver vos places au : 05.46.85.64.28

## Calendrier des Manifestations Juin

Le 3/06/10 à 20h30

**Musique : « L'harmonica dans tous ses états »**

Cinéma l'Estran  
Tél : 05.46.85.04.36

Le 4/06/10 à partir de 17h

**Kermesse des écoles**

Ecole primaire  
Tél : 05.46.75.86.47

Les 5 et 6/06/10

**Concours de danse country**

Le 5/06/10 :  
de 11h à 15h : animation parquet  
de 15h à 17h : rencontre team  
de 17h à 20h : animation parquet  
de 20h à 21h : démo des clubs  
de 21h à 01h : bal CD

Le 6/06/10 :  
De 11h à 18h animation parquet  
Centre d'animation et de loisirs  
Tél : 06.98.13.70.88

Le 9/06/10 de 8h à 12h30

**Don du sang**  
Centre d'animation et de loisirs

Le 11/06/10 à 20h30

**Spectacle de fin d'année de l'école de danse – Ballet Alcyon**

Cinéma l'Estran  
Tél : 05.46.85.64.28

Le 12/06/10 à partir de 15h

**Concours de pétanque**

Jardin public  
Tél : 05.46.85.61.51

Le 12/06/10 à 20h

**Dîner dansant – tous en piste**

Centre d'animation et de loisirs  
Tél : 05.46.36.81.79

Le 13/06/10 à partir de 15h

**Thé dansant organisé par Christian**

Centre d'animation et de loisirs  
Tél : 05.46.02.26.96

Le 13/06/10 toute la journée

**Vide grenier à la Chaînade**  
Dans le village  
Tél : 06.65.27.71.08

Le 18/06/10 à 20h30

**Spectacle de danse – Ballet Alcyon**

Cinéma l'Estran  
05.46.85.64.28

Le 19/06/10 toute la journée

**Brocante**

Tennis club du bassin  
Stade Beaulieu  
Tél : 06.61.56.54.37

Le 19/06/10 toute la journée

**Concours de pêche**  
Le Lindron - Tél : 05.46.85.61.69

Le 19/06/10 à 21h

**Loto**  
Association DCAL  
Centre d'animation et de loisirs  
Tél : 06.11.13.91.51

Le 20/06/10 à partir de 19h

**Thé dansant**  
Organisé par Christian  
Centre d'animation et de Loisirs  
Tél : 05.46.02.26.96

Le 21/06/10 à partir de 19h

**Fête de la musique**

De la Place Chasseloup-Laubat au port de plaisance en passant par la place Carnot, le jardin public et le marché.

Tél : 06.46.85.37.46

Le 22/06/10 à partir de 15h

**Concours de pétanque**

Jardin public  
Tél : 05.46.85.61.51

Le 24/06/10 à 22h

**Feux de la Saint-Jean Soirée dansante avec « Festi Music »**

Place Carnot  
Tél : 05.46.85.37.46

Le 26/06/10 à 20h30

**Spectacle de danse**  
Association Chemin d'Etoiles

Centre d'animation et de loisirs

Tél : 05.46.85.04.22

Le 01/07/2010 à 20h30

**Spectacle de danse Association K-Danser**

Centre d'animation et de loisirs  
Tél : 06 12 40 39 61

Le 03/07/2010 à partir de 15 h

**Concours de pétanque**

Jardin public  
Tél : 05 46 85 61 51

Le 03/07/2010 à partir de 19h

**Eclade de moules**

Nodes  
Tél : 05 46 85 27 90

Le 04/07/2010 toute la journée

**Kermesse des résidents**  
Hôpital local de Marennes  
Tél : 05 46 85 01 38